

MECENE INDIVIDUEL

POURQUOI ?

Être mécène* du festival, c'est jouer un rôle dans le **rayonnement culturel** de Bréhat et des Côtes d'Armor.

À travers son don et son engagement :

- C'est contribuer à faire du festival un lieu de **création**, de **partage** et d'**inspiration** pour tous.
- C'est permettre à ce projet de prendre de l'ampleur et de **s'inscrire dans le temps**.
- C'est faire partie du **Club des mécènes** et échanger à l'occasion de temps forts pendant l'année et pendant le festival.



Outre une réduction sur l'impôt sur le revenu de **66 %***, le mécénat offre aux mécènes l'opportunité d'être accueillis de façon privilégiée à la citadelle et d'être au cœur du festival.

Le tableau ci-après détaille les avantages et contreparties selon le montant du don.

* dans la limite de 20 % du revenu annuel



Pour les mécènes individuels, le don minimum annuel est fixé à 1000 €.

AVANTAGES ET CONTREPARTIES - MÉCÈNES INDIVIDUELS

	AMI ≥ 1000	BIENFAITEUR ≥ 3000	GRAND BIENFAITEUR ≥ 5000	AMBASSADEUR ≥ 10000
AVANTAGES ET CONTREPARTIES selon le montant du don				
Newsletter trimestrielle réservée aux mécènes				
Invitation à la présentation de la programmation				
Présence dans le générique de l'aftermovie				
Invitation à la galette des rois, réservée aux mécènes				
Présence sur le site internet				
Présence sur le dépliant				
Invitations soirée d'ouverture (cocktail + 2 spectacles)	2	2	2	2
Invitations à la soirée de clôture (cocktail + 2 spectacles)	2	2	2	2
Pass pour tous les spectacles du festival au club des mécènes*		1	2	4

*Club des mécènes : espace réservé sur la terrasse de la citadelle

Pour les mécènes individuels, le don minimum annuel est fixé à 1000 €.

Réduction d'impôt égale à 66 % du montant du don sur l'IR (Impôt sur le Revenu), dans la limite de 20% du revenu annuel.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel :

Je m'engage à faire un don en 2024 à l'association **Les Scènes de Bréhat** de _____ €.*

*Pour les mécènes individuels, le don minimum annuel est fixé à 1000 €.

DEDUCTABILITE FISCALE

Tout don à l'association Les Scènes de Bréhat ouvre droit à une réduction sur l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 %, dans la limite de 20% du revenu annuel.

REGLEMENT



EN LIGNE

Païement par virement via le [formulaire de don en ligne](#)



PAR CHÈQUE

À l'ordre de l'association Les Scènes de Bréhat

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le cas échéant (selon le montant du don), j'accepte que mon nom figure sur le site internet dans l'onglet Partenaires, tel que libellé ainsi :

Nom(s), Prénom(s) :

Je souhaite recevoir par voie électronique la lettre d'information du festival Les Scènes de Bréhat.

ENVOI DU BULLETIN DE DON



PAR VOIE POSTALE

Association Les Scènes de Bréhat
Crech Tarec 22870 Ile de Bréhat



PAR COURRIEL

mecenat@scenesdebrehat.fr

Date :

Signature :